

L'an deux mil vingt-deux, le 28 juin 2022 à 18 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie D'EPAIGNES sous la présidence de Mme LEBLANC Marie-Paule, maire.

Etaients Présents: Mesdames et Messieurs : VILLEY, LEGAY, PLAZIAT, REBUT, FAYEULLE, DUTILLEUL, LUSIAUX, CARON, COIGNARD

Pouvoir: Monsieur FRANCOIS

Absents excusés: Mesdames et Messieurs MOREIRA-COREIA, DETUNE, LAVIGNE, RIVOUAL, MORIN, HUMBERT

Secrétaire: Madame COIGNARD

Terrain du Bosc Carré

Lors du conseil municipal du 10 mai 2022, il avait été évoqué la vente des parcelles communales cadastrées ZD 147 et 150, sises rue du Bosc Carré, les conseillers municipaux avaient décidé de consulter le service du Département compétent : les Domaines.

Après demande auprès du service, celui-ci nous informe que :

Sont considérées comme réglementaires les seules demandes d'évaluation concernant des projets d'acquisition d'immeubles d'un montant égal ou supérieur à 180 000 €, les prises à bail d'un montant annuel égal ou supérieur à 24 000 € (charges comprises) et les cessions, quel que soit leur montant, à l'exception de celles des communes de moins de 2 000 habitants.

Les projets d'acquisition ou de prise à bail portant sur des montants inférieurs à ces seuils, et de cessions par les communes de moins de 2 000 habitants, ne nécessitent pas de saisine du service du Domaine.

Par conséquent, après étude du dossier, le conseil municipal, à l'unanimité décide de mettre ce terrain communal en vente à hauteur de : 60 000 €. Une demande de CU sera faite.

Projet GOULEY

Lors du conseil municipal du 10 mai 2022, il avait été évoqué le souhait de Monsieur GOULEY, de s'installer sur la commune afin d'y développer un pôle de praticiens spécialisés en médecine douce.

Les conseillers municipaux avaient échangé sur la possibilité de céder les 9 garages restants et le local attenant sur l'ancien site Poulingue, pour un montant estimé à 180 000 €.

Après avoir visité les lieux, Monsieur GOULEY propose 140 000 € et au regard des travaux à réaliser, ne peut aller au-delà.

Tous les conseillers municipaux sont pour cette installation, qu'ils pensent cohérente avec le cabinet kinésithérapie et le pôle santé, dans la continuité du projet.

Après échange, prenant compte des travaux à réaliser, les conseillers municipaux acceptent la proposition de Monsieur GOULEY et entérinent la vente pour un montant de 140 000 €.

Assainissement – ITV

Dans le cadre des travaux d'assainissement prévus sur la commune, des contrôles ITV doivent être réalisés.

Après étude des offres, la société VIAMAP mandatée par la commune, a sélectionné la société AS3N pour la réalisation des contrôles et essais des travaux de réhabilitation d'assainissement pour un montant de 25 250.00 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

Budget annexe Assainissement DM N°3

Considérant la réhabilitation du réseau d'assainissement et le mandatement des études de la mission d'œuvre, il est nécessaire de procéder à une décision modificative :

- 2315 : - 30 000 €
- 203 : +30 000 €

Après délibération, le Conseil municipal approuve la DM n°3.

DM N°3 – Travaux de voirie

Considérant les travaux de voirie « Route du Château ; Route des Mares-Fleuries ; Les Mares Fleuries », il est nécessaire de procéder à une décision modificative :

- 678 : - 11 164 €
- 021 : + 11 164 €
- 023 : + 11 164 €
- 2041512 : + 11 164 €

Après délibération, le Conseil municipal approuve la DM n°3.

Convention voirie CCLPA

Considérant les travaux de voirie « Route du Château ; Route des Mares-Fleuries ; Les Mares Fleuries » d'un montant de 111 637,96€ HT et la délibération 2020/105 prise en Conseil de Communauté à la date du 8 octobre 2020 définissant la participation des communes à hauteur de 10% des travaux en matière de voirie, Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer la convention établie entre la commune et la CCLPA.

Après délibération, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention fixant à hauteur de 10% les travaux de voirie « Route du Château ; Route des Mares-Fleuries ; Les Mares Fleuries » soit 11 163,80€ HT pour la commune.

SIEGE – Rue de Normandie – Éclairage public – Lampes vapeur mercure (EIPM)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux d'éclairage public rue de Normandie, lampes vapeur mercure.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 3 750.00 €
- En section de fonctionnement : 0.00 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice, au **compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP)**, et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

Tarifs salle des fêtes

Madame le Maire revient sur les difficultés rencontrées pour justifier des paiements de la salle des fêtes auprès du Centre de Gestion de Pont-Audemer.

En effet, en fonction des locataires (associations, traiteurs, restaurateurs, personnalité politique, etc...) le tarif de la salle varie. Il est donc nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Après échange, il est décidé :

- La gratuité de la salle pour les associations caritatives
- La gratuité pour la première location des associations communales, puis facturer 300€
- De facturer pour les associations extérieures la location de la salle à 700 €
- De facturer 350 € les locations au Tosny

Questions diverses

Monsieur PLAZIAT fait part au conseil municipal de son rendez-vous avec le maître d'œuvre VRD, l'entreprise VIA France et les représentants du LFE pour la rétrocession de la rue des Ecoliers ainsi que la rue de la Moisson.

Après avoir procédé à la visite des lieux, il s'avère qu'un nettoyage des espaces verts est à réaliser rue des Ecoliers, mais aussi rue de la Moisson. Il faudra au LFE également nettoyer voire remettre à neuf clôtures, coffrets EDF, murets, etc... Une délimitation claire des espaces des locataires sera à voir. En découlera une nouvelle réunion.

Madame le Maire en profite pour informer les conseillers de la visite d'un jeune Espagnol souhaitant mettre « un coup de propre » au city parc. Madame le Maire et son conseil félicite sa démarche et incite ceux qui le souhaite à faire de même, sacs et gants peuvent être fournis en Mairie.

Madame LEGAY fait part aux conseillers municipaux du passage de la commission des villages fleuris le 24 juin ; le passage au sentier allant de l'allée des Soupirs à la ferme, qui a été apprécié, le labyrinthe situé à côté de l'école ainsi que le projet de plantations comestibles et la mise au propre du pont.

Madame le Maire évoque maintenant l'organisation de l'école. En effet, les grandes sections vont être assez nombreux à la rentrée 2022, il a donc fallu revoir la composition des classes. Pour ce faire, il est question de composer une classe de GS-CP (en plus d'une GS et d'une CP). Pour cela, une nouvelle ATSEM doit être recrutée, en prenant compte du départ d'Agnès prévue l'an prochain, cette embauche serait nécessaire.

Monsieur PLAZIAT en profite pour rappeler que Dominique sera en retraite à la fin de l'année 2022 et qu'il va peut-être être nécessaire de le remplacer. Le sujet sera étudié en temps voulu.

Une réorganisation est également prévue à la cantine et pour la récréation. Camille ne pouvant renouveler son contrat et Typhaine reprenant ses études, il va être indispensable de recruter une personne. Madame LEGAY évoque le CV d'une personne déjà en poste pour la CCLPA à l'AEJ. Il sera étudié.

Madame FAYEULLE demande s'il serait envisageable de nettoyer voire refaire le terrain de pétanque à proximité du city-parc, il lui est répondu que cela sera fait. On évoque également l'installation d'un terrain de pétanque à l'école et à la salle des fêtes. Madame le Maire et/ou Monsieur PLAZIAT en discuteront avec les employés communaux.

Le conseil municipal échange sur la création d'un coin « jeux d'enfants ». Madame le Maire compte sur les fonds de la vente du terrain pour pouvoir réaliser ce type de projets restés en attente.

Monsieur COIGNARD informe le conseil municipal du terrain accolé à l'impasse Kléber, le long de la rue du Stade laissé à l'abandon, où hautes herbes et autres végétations se sont installées. Madame le Maire répond que cela est de l'ordre du privé, qu'il est difficile d'intervenir dans ces cas de figure.

Madame DUTILLEUL rapporte au conseil que Monsieur HUMBERT a eu contact avec Monsieur TROUFFLET, acquéreur d'une parcelle route de la Mine d'Or, sur laquelle se trouve un tas de déchets (pneus, carcasses de voitures etc).

Il souhaiterait que la commune installe le long de cette zone une clôture d'un 1m50 sur 150m, qui empêcherait le dépôt d'ordures.

Il est évoqué également l'installation d'un panneau qui semble moins dissuasif. Madame le Maire se rendra sur place.

Madame DUTILLEUL souhaiterait que l'on retire et détruise des « renouées du Japon », plantes invasives, qu'elle a vu se développer le long du Douet. Elle explique qu'il s'agit d'une espèce défavorable à la biodiversité.

Elle informe le conseil municipal du résultat du rendez-vous avec le LFE concernant les parcelles voisines de la ferme. Le LFE ferait don à la commune d'une partie de ces parcelles (où se situent des marnières), afin d'y aménager des vergers, pâtures et diverses plantations.

Monsieur FRANCOIS a souhaité communiquer son idée d'installer à la ferme une serre avec panneaux solaires souples. Des questions se posent : qui sera en charge des cultures, le coût de cette installation, est ce que cela peut être subventionné ? Le SIEGE sera consulté pour précisions.

Monsieur LUSIAUX revient sur le projet d'installation du méthaniseur. Madame le Maire répond que ce sujet est délicat et que peu de choses ont avancé à ce jour. Le dossier est toujours à l'étude. Ils espèrent pouvoir proposer à Messieurs LAVIGNE un lieu pour la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.